

D.2026.05.22.1.5

**Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études
pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale
de la grande agglomération toulousaine**

Séance du 22 mai 2026

1 – PILOTAGE DE LA COLLECTIVITE

1.5 : PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mai à neuf heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Madame Dominique FAURE, Présidente, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, 6 rue René Leduc, 31000 TOULOUSE.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE		
ANDRE Christian DELRIEU Florian DE SCORRAILLE Jean-Baptiste FAURE Dominique GASC Jean-Pierre	KATZENMAYER Laurence LEFEVRE Marine MOUDENC Jean-Luc PARRE Frédéric RODRIGUES Patrice	ROURE Marie-Hélène TERRAIL-NOVES Vincent URSULE Béatrice VAILLANT Romain
LE MURETAIN AGGLO		
DESCHAMPS Gilbert LAFFON Jérôme	MABIRE Sylvain MANDEMENT André	
SICOVAL		
CAUBET Bruno	SANGAY Dominique	
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN		
BARBIER Pascal	TOUNTEVICH Christophe	
COTEAUX BELLEVUE		
DECIMA Michel	FELTRIN José	

Délégués ayant donné pouvoir

ALEGRE Raymond, représenté par M. BARBIER
BERGIA Jean-Marc, représenté par M. DESCHAMPS
CASTERA Didier, représenté par M. PARRE
CHERUBIN Laurent, représenté par M. CAUBET
TRAVAIL-MICHELET Karine, représentée par M. RODRIGUES

Délégués excusés

BERGIA Jean-Marc	COGNARD Gaëtan	PORTARRIEU Jean-François
BOLZAN Jean-Jacques	DUNAL Jonhny	TOPPAN Alain
CAMBOU Alain	LE TEXIER Maxime	

Nombre de délégués

En exercice : 36

Présents : 24

Votants : 29

Par délibération D.2026.05.22.1.3 du 22 mai 2026, le Comité Syndical du SMEAT a déterminé la composition du Bureau, avec le nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau, en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales.

A la suite de l'élection de la Présidente et des Vice-Présidents, il convient de désigner selon les mêmes modalités de vote les autres membres du Bureau, dont le nombre de poste a été fixé à 5.

Sont désignés comme scrutateurs :

- M. Gilbert DESCHAMPS
- M. Florian DELRIEU

La Présidente a demandé qui était candidat.

Se sont portés candidats :

- Poste 1 : M. Romain VAILLANT
- Poste 2 : M. Sylvain MABIRE
- Poste 3 : Mme Dominique SANGAY
- Poste 4 : M. Christophe TOUNTEVICH
- Poste 5 : M. José FELTRIN

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Le Président / La Présidente invite les élus du Comité Syndical à procéder, au scrutin à bulletin secret, à l'élection des autres membres du Bureau.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Premier tour de scrutin :

Poste 1 :

Sur 29 votants, sont dénombrés : 0 bulletins blancs ou nuls - 29 suffrages exprimés - majorité absolue égale à 15

A obtenu et est donc élu :

M. Romain VAILLANT - 29 voix - élu au poste 1 de Membre du Bureau

Poste 2 :

Sur 29 votants, sont dénombrés : 0 bulletins blancs ou nuls - 29 suffrages exprimés - majorité absolue égale à 15

A obtenu et est donc élue :

M. Sylvain MABIRE - 29 voix - élu au poste 2 de Membre du Bureau

Poste 3 :

Sur 29 votants, sont dénombrés : 1 bulletins blancs ou nuls - 28 suffrages exprimés - majorité absolue égale à 15

A obtenu et est donc élue :

Mme Dominique SANGAY - 28 voix - élue au poste 3 de Membre du Bureau

Poste 4 :

Sur 29 votants, sont dénombrés : 0 bulletins blancs ou nuls - 29 suffrages exprimés - majorité absolue égale à 15

A obtenu et est donc élu :

M. Christophe TOUNTEVICH - 29 voix - élu au poste 4 de Membre du Bureau

Poste 5 :

Sur 29 votants, sont dénombrés : 0 bulletins blancs ou nuls - 29 suffrages exprimés -
majorité absolue égale à 15

A obtenu et est donc élu :

M. José FELTRIN - 29 voix - élu au poste 5 de Membre du Bureau

Suivent les signatures,

Pour extrait conforme

Le 22 mai 2026

Le Comité Syndical

Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : DESIGNE en qualité de membre du Bureau :

- Poste 1 : M. Romain VAILLANT
- Poste 2 : M. Sylvain MABIRE
- Poste 3 : Mme Dominique SANGAY
- Poste 4 : M. Christophe TOUNTEVICH
- Poste 5 : M. José FELTRIN

ARTICLE 2 : DIT que cette délibération sera transmise à :

- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité de l'Etat.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme**

La Présidente du SMEAT

Dominique FAURE

Certifié exécutoire :

Enregistrement en Préfecture le 27/05/2026

Publication le 29/05/2026

PILOTAGE DE LA COLLECTIVITE PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU BUREAU POSTE 1
--

Après dépouillement, Dominique FAURE, Présidente du SMEAT, proclame les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : 29

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : 15

M. Romain VAILLANT a obtenu 29 voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Romain VAILLANT a été proclamé membre du Bureau

Ou

En l'absence de majorité absolue, il y a eu lieu de procéder à un deuxième tour.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : ...

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

Bulletins blancs ou nuls : ...

Nombre de suffrages exprimés : ...

Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : ...

..... a obtenu ... voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau

ou

En l'absence de majorité absolue, il y a eu lieu de procéder à un troisième tour.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : ...

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

Bulletins blancs ou nuls : ...

Nombre de suffrages exprimés : ...

..... a obtenu ... voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé membre du Bureau.

Et ont signé les membres présents :

Scrutateur 1

A TOULOUSE, le 22 mai 2026

Scrutateur 2

Présidente du SMEAT

Au registre sont les signatures

PILOTAGE DE LA COLLECTIVITE PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU BUREAU POSTE 2
--

Après dépouillement, Dominique FAURE, Présidente du SMEAT, proclame les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : 29

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : 15

M. Sylvain MABIRE a obtenu 29 voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Sylvain MABIRE a été proclamé membre du Bureau
Ou

En l'absence de majorité absolue, il y a eu lieu de procéder à un deuxième tour.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : ...

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

Bulletins blancs ou nuls : ...

Nombre de suffrages exprimés : ...

Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : ...

..... a obtenu ... voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé
membre du Bureau

ou

En l'absence de majorité absolue, il y a eu lieu de procéder à un troisième tour.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : ...

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

Bulletins blancs ou nuls : ...

Nombre de suffrages exprimés : ...

..... a obtenu ... voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé
membre du Bureau.

Et ont signé les membres présents :

Scrutateur 1

A TOULOUSE, le 22 mai 2026

Scrutateur 2

Présidente du SMEAT

Au registre sont les signatures

PILOTAGE DE LA COLLECTIVITE PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU BUREAU POSTE 3
--

Après dépouillement, Dominique FAURE, Présidente du SMEAT, proclame les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : 29

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 28

Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : 15

M. Dominique SANGAY a obtenu 28 voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Dominique SANGAY a été proclamée membre du Bureau

Ou

En l'absence de majorité absolue, il y a eu lieu de procéder à un deuxième tour.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : ...

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

Bulletins blancs ou nuls : ...

Nombre de suffrages exprimés : ...

Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : ...

..... a obtenu ... voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau

ou

En l'absence de majorité absolue, il y a lieu de procéder à un troisième tour.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : ...

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

Bulletins blancs ou nuls : ...

Nombre de suffrages exprimés : ...

..... a obtenu ... voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé membre du Bureau.

Et ont signé les membres présents :

Scrutateur 1

A TOULOUSE, le 22 mai 2026

Scrutateur 2

Présidente du SMEAT

Au registre sont les signatures

PILOTAGE DE LA COLLECTIVITE PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU BUREAU POSTE 4
--

Après dépouillement, Dominique FAURE, Présidente du SMEAT, proclame les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : 29

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : 15

M. Christophe TOUNTEVICH a obtenu 29 voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Christophe TOUNTEVICH a été proclamé membre du Bureau

Ou

En l'absence de majorité absolue, il y a eu lieu de procéder à un deuxième tour.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : ...

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

Bulletins blancs ou nuls : ...

Nombre de suffrages exprimés : ...

Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : ...

..... a obtenu ... voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau

ou

En l'absence de majorité absolue, il y a eu lieu de procéder à un troisième tour.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : ...

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

Bulletins blancs ou nuls : ...

Nombre de suffrages exprimés : ...

..... a obtenu ... voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé membre du Bureau.

Et ont signé les membres présents :

Scrutateur 1

A TOULOUSE, le 22 mai 2026

Scrutateur 2

Présidente du SMEAT

Au registre sont les signatures

**PILOTAGE DE LA COLLECTIVITE
PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU BUREAU POSTE 5**

Après dépouillement, Dominique FAURE, Présidente du SMEAT, proclame les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : 29

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : 15

M. José FELTRIN a obtenu 29 voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. José FELTRIN a été proclamé membre du Bureau
Ou

En l'absence de majorité absolue, il y a eu lieu de procéder à un deuxième tour.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : ...

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

Bulletins blancs ou nuls : ...

Nombre de suffrages exprimés : ...

Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : ...

..... a obtenu ... voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé
membre du Bureau

ou

En l'absence de majorité absolue, il y a eu lieu de procéder à un troisième tour.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : ...

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

Bulletins blancs ou nuls : ...

Nombre de suffrages exprimés : ...

..... a obtenu ... voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé
membre du Bureau.

Et ont signé les membres présents :

Scrutateur 1

A TOULOUSE, le 22 mai 2026

Scrutateur 2

Présidente du SMEAT

Au registre sont les signatures